

Les tenures de Kerlidec et de Château Noir étaient à domaine congéable ; il en était de même, au XVIII^e siècle, des tenures du Relec, à Saint-Rivoal, qui n'étaient, comme le montrent les actes, qu'une transformation de l'ancienne *queraise* encore existante au XVI^e siècle. (1). Cela justifie l'opinion de M. d'Espinay (2), acceptée par M. Sée (3), sur le développement spontané du domaine congéable par transformation de la quevaise. Cela justifie aussi, dans ce pays de Brasparts où les domaines congéables sont rares aujourd'hui, l'opinion de Baudoin sur l'ancienne universalité du domaine congéable en Basse-Bretagne. (4).

Au XVIII^e siècle, Brasparts est très pauvre. La modicité des revenus de Château Noir, et les masures de Kerlidec, qui ne sont ni reconstruites ni réparées en quatre-vingt-dix ans, l'indiquent d'une manière assez nette. Ajoutons-y ce tableau tracé, le 28 décembre 1727, par le recteur, auquel l'évêché de Cornouaille demandait un état de ses revenus :

« La paroisse de Brasparz n'étant que montagnes, la plus grande partie des terres sont en friche ; il n'y a pas plus d'un dixième de la paroisse qui consiste en terres labourables, et comme de ces terres labourables la moitié au moins n'est point ensemencée et reste soubz paturages, le revenu du bénéfice est très modique ; ledit Extrait des Deaux du Chapitre de Quimper justifie quel en est la valeur, l'adjudication en ayant été faite audit sieur Chulon (ancien recteur) en ladite qualité d'anataire pour la somme de trois centz livres comme porte led. extrait. (5). »

Le seigle, céréale des terres d'écobuage et des pays pauvres, et l'avoine sont les deux cultures principales. Le froment n'est pas inconnu, mais il n'a que très peu d'extension, et sa valeur est relativement faible. Le recteur de Brasparts

(1) Arch. Finist. H. 93.

(2) D'ESPINAY, *L'Ancien droit successoral en Basse-Bretagne*, 1895.

(3) H. SÉE, *Les classes rurales en Bretagne au Moyen Age*, 1896.

(4) BAUDOIN, *Traité du domaine congéable*, 1776.

(5) Arch. Finist. G. 512.